

## URBAT PROMOTION

Société par actions simplifiée au capital de 40.167.600 euros  
Siège social : Résidence Oxygène - 1401 Avenue du Mondial 98 – 68214  
34965 Montpellier Cedex 2  
352 588 727 RCS MONTPELLIER

La « Société »

### PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 05 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six,  
Le 05 mars,  
À 8 heures.

Dans les locaux de la société VINCI IMMOBILIER à Nanterre (92000) – 2313 Boulevard de la Défense,

La société **VINCI IMMOBILIER**, société par actions simplifiée au capital de 189.600.000 euros, dont le siège est situé 2313 Boulevard de la Défense – 92000 Nanterre, immatriculée 722 026 226 RCS NANTERRE,

Détenant la totalité des actions composant le capital de la Société (ci-après l'«**Associé Unique** »),

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société, préalablement et dûment informée des présentes décisions devant être prises par l'associé unique, est absente et excusée.

Après avoir rappelé l'autorisation du Conseil de Surveillance en date du 5 avril 2024, de négocier et de régulariser :

- un avenant de résiliation anticipée du bail commercial en cours pour le siège sis 1401 Avenue du Mondial 98 à Montpellier (34) conclu avec la société HC,
- un bail en l'état futur d'achèvement avec la société VINCI IMMOBILIER avec une mise à disposition anticipée des locaux à construire sis Avenue Nina Simone à Montpellier (34).

A pris, en sa qualité d'Associé Unique de la Société, des décisions relatives à la Société sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social,
- Modifications corrélatives des statuts,
- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

### **PREMIERE DECISION**

**L'Associé Unique,**

**Décide** de transférer le siège social situé Résidence Oxygène – 1401 Avenue du Mondial 98 – CS 68214 – 34965 Montpellier Cedex 2 à l'adresse suivante :

**570 Rue de la Cavalade  
34000 Montpellier**

et ce, à compter du 12 mars 2026.

**DEUXIEME DECISION**

**L'Associé Unique,**

En conséquence de ce qui précède,

**Décide** de modifier, à effet du 12 mars 2026, l'article 4 des statuts comme suit :

**ARTICLE 4 - SIEGE**

*« Le siège social est fixé : 570 Rue de la Cavalade – 34000 Montpellier. »*

Le reste de l'article demeure inchangé.

**TROISIEME DECISION**

**L'Associé Unique,**

**Confère** tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes, et plus particulièrement à Me Henri de Crozals, SCP Doria Avocats, 23 Bis Rue Maguelone – 34000 Montpellier, pour effectuer tous dépôts et publications nécessaires, et généralement pour réaliser toutes formalités légales.

\*\*\*\*\*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et qui demeurera consigné sur le registre des décisions de l'Associé Unique.



**L'Associé Unique**  
VINCI IMMOBILIER  
Représentée par son président  
Mme Virginie LEROY